

ment et, des députés du Nord de l'Ontario y ont également fait allusion.

J'espère que la commission recommandera à la Chambre des communes de tenir compte de ces éléments à l'occasion de la prochaine révision des limites, de ne pas considérer seulement le nombre d'habitants des circonscriptions mais la vaste superficie de beaucoup d'entre elles; nous aimerions que ces circonscriptions aient autant à dire que les circonscriptions urbaines.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais terminer là-dessus, en remerciant la Chambre de m'avoir donné l'occasion de soulever ces points. J'aimerais aussi féliciter la commission pour son travail.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. La Chambre ayant étudié les oppositions, il est de mon devoir, aux termes de l'article 20 de la loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, de renvoyer le rapport à la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de l'Ontario avec une copie des oppositions et une copie des *Débats de la Chambre des Communes*.

LES AVIS D'OPPOSITION AU RAPPORT DE LA COMMISSION POUR LE QUÉBEC

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur l'Orateur, je tiens à vous remercier, vous et mes collègues, de m'avoir permis d'amorcer immédiatement la discussion à titre de premier orateur du groupe du Québec. J'essaierai d'être aussi bref que possible, car je sais que les députés voudraient bien aller manger tout de suite.

[Français]

Monsieur l'Orateur, je voudrais tout d'abord m'adresser à la Commission des délimitations des circonscriptions électorales par votre entremise. J'ai eu l'occasion de rencontrer les membres de la Commission l'été dernier, alors que j'ai comparu devant eux au nom de sept députés du centre ville de Montréal, afin de leur suggérer d'effectuer une modification en profondeur dans les délimitations des sept circonscriptions du sud de Montréal.

Je voudrais tout d'abord remercier sincèrement la Commission d'avoir accepté la proposition que j'avais présentée au nom de ces sept députés. Je voudrais également les féliciter pour avoir réussi à améliorer de deux façons la proposition que j'avais présentée, premièrement, en en faisant bénéficier la circonscription de Westmount qui, elle aussi maintenant, aura une configuration s'étendant du nord au sud et, deuxièmement, en réussissant à égaliser les populations des circonscriptions, ce que, malheureusement, je n'avais pas réussi à faire moi-même, n'ayant sans doute pas la compétence des cartographes qui sont à la disposition de la Commission.

Je voudrais rappeler, pour le bénéfice de la Commission, les grandes lignes de la proposition qui prévoyaient le découpage des circonscriptions du sud de Montréal dans le sens du nord au sud plutôt que de l'est à l'ouest. Les avantages, à l'appui de cette proposition et que la Commission a bien compris, sont que les circonscriptions étant ainsi découpées du nord au sud ressemblent beaucoup plus à ce qu'elles sont présentement. C'est donc dire que les organisations de tous les partis politiques, les organismes sociaux et même les groupes religieux pourront continuer à fonctionner dans les limites qui ressemblent le plus à ce qu'elles connaissent actuellement.

De plus, j'avais affirmé que chaque circonscription aurait ainsi une partie de son territoire au nord de la rue Sherbrooke et une partie au sud de la rue Sherbrooke, ce qui permettait à chaque député de représenter des gens,

Circonscriptions électorales—Loi

d'une part, mieux nantis et, d'autre part, moins nantis, ce qui, à mon avis, faisait une carte électorale plus équilibrée.

J'avais également dit que la qualité de la représentation s'en trouvait améliorée, lorsqu'un député représentait des gens de toutes classes sociales, parce qu'il était évidemment trop facile de représenter un secteur bien précis de la communauté et de se foutre des points de vue des autres.

Cependant je voudrais préciser à la Commission que mes remarques, même si elles sont de plus en plus appuyées par la plupart des députés du sud de Montréal, ne s'appliquent pas à l'ouest de Westmount. Je crois que j'avais clairement établi ce point à la Commission.

Au sujet de la circonscription de Westmount, je voudrais signaler qu'il me fait plaisir d'appuyer les remarques qu'a faites le député de Westmount et ministre des Travaux publics (M. Drury).

Le député a pris la parole hier à la Chambre et a demandé qu'une partie de la circonscription de Westmount qui lui est enlevée par la présente redistribution lui soit restituée. Il parlait du territoire qui est borné au nord par la voie Camilien-Houde, à l'est par la rue Peel, au sud par la rue Sherbrooke et à l'ouest par le chemin de la Côte des Neiges. Le député a entièrement raison de demander qu'on lui remette ses électeurs, puisqu'ils ont beaucoup plus d'affinité avec la partie centrale de Westmount qu'avec la circonscription proposée de Saint-Henri dans laquelle ils se retrouveraient.

Ceci laisse à la circonscription de Saint-Henri la partie qui est à l'est de la rue Peel, l'Université McGill, dont la population en fait étudiante s'étend vers l'est jusqu'à la rue Saint-Laurent, et qui était comprise dans l'ancienne circonscription de Saint-Jacques et qui fait maintenant partie de la circonscription proposée de Saint-Henri. Au fait, il s'agit d'une réunification de la population qui évolue autour de l'Université McGill.

Je ne peux qu'appuyer les remarques du député de Westmount, et me réjouir aussi du fait qu'il est heureux d'accueillir dans Westmount les électeurs de Saint-Henri qu'il avait d'ailleurs déjà en partie représentés. Je voudrais cependant souligner qu'il y a un problème que je veux traiter très brièvement parce que je crois qu'un de mes collègues va en parler tantôt, et ce problème c'est celui au sujet de la nomination des circonscriptions du centre-ville.

On ne peut appeler Saint-Henri la circonscription projetée de Saint-Henri puisque la paroisse même de Saint-Henri qui lui donnait son nom fait maintenant partie de la circonscription projetée de Westmount. En fait, Westmount devrait s'appeler Saint-Henri-Westmount, ce qui donnerait aux gens de Saint-Henri plus d'appartenance à la circonscription de Westmount, et on me dit que la circonscription a déjà dans le passé porté ce nom. Cependant je laisse à mon collègue de Saint-Henri qui m'a indiqué son intention d'aborder le sujet le soin d'en parler plus longuement.

Reste une chose, la paroisse de Saint-Henri ne sera pas dans la circonscription projetée de Saint-Henri, et au moment où les commissaires avaient à donner un nom à cette circonscription, si on se fie sur les parties qui proviennent d'autres circonscriptions, celle-là ne pouvait s'appeler que Saint-Jacques ou Saint-Henri. Je crois que c'est par erreur qu'on l'a appelée Saint-Henri. Je laisse cependant aux commissaires le soin de renommer les circonscriptions, mais je voulais porter cette question à leur attention.